

DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN



NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 5 novembre 2025

En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	27

L'an deux mille vingt-cinq et le 5 novembre

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Agora sise 9 Place Paul Saissac, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Date de la convocation : 30 octobre 2025

Présents : ALARY Isabelle, BLANCHARD Nadine, COLLIN Nathalie, CATHALA Sylvie, DAVID Laurent, FONVIEILLE Liliane, GAILLAC Patrick, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, LIBBRECHT Daniel, LOPEZ Anthony, MAYERAS Philippe, PELEGRY Jean-Bernard, PUJOLAR Théo, PUIBASSET Pascale, ROBERT Florence, ROQUES François, SALANDIN Didier, VILETTES Max, ZION Philippe, ORIOU Clarisse, VEYRIES Laurent.

Date d’Affichage : 30 octobre 2025

Absents excusés (pouvoirs) :

MONTEILLET Mathieu donne pouvoir à LOPEZ Anthony
FOGLIARINO Patrice donne pouvoir à LHERM Maryline
DE OLIVEIRA Katy donne pouvoir à ORIOU Clarisse
TKACZUK Jean donne pouvoir à VEYRIES Laurent

N° 46-2025

Secrétaire : ROBERT Florence

Assemblée – Détermination du nombre d’adjoints et ordre du tableau

Par courrier en date du 10 septembre 2025, Mme Chantal GONTIER faisait part de sa démission de huitième adjoint au maire et de conseiller municipal. Par courrier en date du 15 septembre 2025, M. Le Préfet du Tarn a accepté cette démission.

Suite à cette démission, le conseil municipal a la faculté :

- De supprimer le poste d’adjoint laissé vacant,

- De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire :
 - o Soit à la suite des adjoints en fonction, les adjoints en place prenant un rang supérieur à celui qu'ils occupent actuellement.
 - o Soit au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Par délibération en date du 23 mai 2020, le conseil municipal décidait de porter à 8 le nombre d'adjoints.

Au regard de la proximité des échéances électorales, il est proposé de ne pas procéder au remplacement de l'adjoint démissionnaire.

Il est demandé au conseil municipal :

- De supprimer le poste d'adjoint au maire laissé vacant suite à la démission de Mme Chantal GONTIER, portant ainsi le nombre d'adjoints au maire à 7.
- De maintenir l'ordre des adjoints tel qu'il est établi dans l'ordre du tableau.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 10 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Florence ROBERT



Le Maire,

Maryline LHERM



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.